

cution de projets par les Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique, sous forme de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et de moyens fournis par le gouvernement hôte, et les invite à accroître si possible ces contributions;

6. *Fait siennes* les recommandations formulées dans les paragraphes 47 à 49 du rapport du Secrétaire général en faveur de l'inscription au budget ordinaire, entre autres sources, des ressources financières nécessaires au financement, sur une base permanente, des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets, afin que ces recommandations soient immédiatement et effectivement appliquées.

109^e séance plénière
17 décembre 1982

37/139. Mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 1980

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1^{er} mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale,

Rappelant également sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant également ses résolutions 35/64 du 5 décembre 1980 et 36/180 du 17 décembre 1981, concernant l'adoption d'un large éventail de mesures spéciales pour le développement économique et social de l'Afrique dans les années 1980,

Rappelant en outre ses résolutions 35/66 B du 5 décembre 1980 et 36/182, section II, du 17 décembre 1981, relatives à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, 36/177 du 17 décembre 1981, relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique, et 36/186 du 17 décembre 1981, relative à la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique,

Profondément préoccupée par la persistance d'une activité économique réduite en Afrique et par les effets dévastateurs de la crise économique mondiale actuelle sur l'économie particulièrement vulnérable des pays de la région, qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés,

Pleinement consciente du fait que le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹⁶ fournit un cadre de mesures prioritaires pour assurer rapidement le développement économique et social général de l'Afrique, comme il est réitéré dans la Déclaration de Tripoli adoptée le 30 avril

1982 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique¹⁷,

Reconnaissant que les pays africains sont responsables au premier chef de leur développement et doivent mobiliser leurs ressources nationales pour leur développement socio-économique,

Convaincue que la réalisation des buts et objectifs du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique exige des ressources extérieures accrues et soutenues,

Rappelant également le rapport intérimaire du Secrétaire général, présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, concernant les mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 1980¹⁸, dans lequel étaient indiquées les contributions prévues des organes, organisations et organismes des Nations Unies à l'application du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique.

Notant le rapport du Secrétaire général présenté au Conseil économique et social lors de sa seconde session ordinaire de 1982¹⁹,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général¹⁹ où figurent les mesures proposées par les organisations non gouvernementales pour promouvoir la réalisation des objectifs du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique;

2. *Regrette*, toutefois, qu'aucun rapport détaillé sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 36/180 de l'Assemblée générale n'ait pu être présenté à la session en cours, comme l'Assemblée l'avait demandé dans ladite résolution;

3. *Renouvelle son appel* aux organes, organisations et organismes des Nations Unies pour qu'ils examinent les moyens de consacrer davantage de ressources à l'exécution des programmes pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique et d'appliquer les mesures spéciales d'une manière globale et coordonnée;

4. *Prie instamment* les pays donateurs de fournir un volume important et soutenu de ressources en vue de promouvoir le développement accéléré des pays africains et l'application effective du Plan d'action de Lagos, et de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;

5. *Invite* toutes les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, l'Association internationale de développement et le Fonds international de développement agricole, à continuer d'envisager activement d'accroître de façon substantielle leur aide au développement de l'Afrique pendant la Décennie;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'affecter les ressources nécessaires à la Commission écono-

¹⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément n° 11 (E/1982/21), chap. IV.

¹⁸ A/36/513.

¹⁹ E/1982/80.

¹⁶ A/S-11/14, annexe 1.

mique pour l'Afrique, en tenant compte du fait qu'elle joue, dans le système des Nations Unies, le rôle de principal centre de développement économique et social pour la région africaine, conformément aux résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1977 et 29 janvier 1979;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1983, un rapport complet sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/140. Décennie des transports et des communications en Afrique

L'Assemblée générale.

Rappelant ses résolutions 32/160 du 19 décembre 1977, 33/197 du 29 janvier 1979 et 34/15 du 9 novembre 1979, relatives à la Décennie des transports et des communications en Afrique, et notamment ses résolutions 35/108 du 5 décembre 1980 et 36/177 du 17 décembre 1981, par lesquelles elle a approuvé l'organisation de réunions techniques consultatives pour les différentes sous-régions d'Afrique.

Rappelant les résolutions 1979/61, 1980/46 et 1981/67 du Conseil économique et social, en date des 3 août 1979, 23 juillet 1980 et 24 juillet 1981, relatives à la Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi que la résolution 1982/54 du Conseil, en date du 29 juillet 1982, dans laquelle celui-ci a demandé qu'une cinquième réunion technique consultative soit organisée à l'intention des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est et des îles de l'océan Indien.

Rappelant également la résolution 341 (XIV) adoptée le 27 mars 1979 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique²⁰, dans laquelle la Conférence a demandé instamment aux Etats membres d'accorder un rang de priorité élevé au développement des transports et des communications dans la région,

Prenant note de la résolution CM/Res.889 (XXXVII), relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique, adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-septième session ordinaire, tenue à Nairobi du 15 au 26 juin 1981²¹,

Se référant à la résolution 422 (XVI) adoptée le 10 avril 1981 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique²², dans laquelle la Conférence a notamment prié le Secrétaire exécutif de la Commission de continuer à suivre les progrès réalisés dans l'exécution du programme de la première phase (1980-1983) de la Décennie, de mettre ce programme à jour, d'organiser quatre réunions techniques consultatives et d'entreprendre l'éla-

boration du plan d'action pour la deuxième phase (1984-1988) de la Décennie,

Se référant également à la résolution 435 (XVII) adoptée le 30 avril 1982 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique²³, dans laquelle la Conférence a prié le Secrétaire exécutif de la Commission d'assurer le suivi des quatre premières réunions techniques consultatives et a recommandé qu'une cinquième réunion soit organisée à l'intention des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est et des îles de l'océan Indien,

Considérant qu'il faudrait s'efforcer continuellement de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à l'exécution du programme de la Décennie,

Consciente du rôle que la Commission économique pour l'Afrique joue en tant qu'organisme promoteur dans l'exécution du programme de la Décennie,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique²⁴;

2. *Note avec satisfaction* que certains progrès ont été réalisés dans l'exécution de la première phase (1980-1983) de la Décennie, notamment que les quatre réunions techniques consultatives, tenues respectivement à Lomé du 8 au 11 juin 1981, à Ouagadougou du 20 au 23 janvier 1982, à Yaoundé du 15 au 17 mars 1982 et à Abidjan du 3 au 5 mai 1982, ont donné des résultats encourageants;

3. *Apprécie* la contribution apportée par certains pays et par certaines institutions financières à l'exécution du programme de la Décennie;

4. *Lance un appel* aux pays donateurs, aux organismes de financement et aux diverses institutions financières pour qu'ils augmentent leur appui financier au programme de la Décennie, étant donné que le volume total des ressources mobilisées jusqu'ici est bien inférieur au montant nécessaire pour financer la totalité du programme prévu pour la première phase;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'organiser, au cours du second semestre de 1983, une cinquième réunion technique consultative sur les routes, les transports maritimes et les ports, à l'intention des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est et des îles de l'océan Indien;

6. *Lance un nouvel appel* aux pays donateurs et aux institutions financières pour qu'ils participent pleinement et de manière concrète à la cinquième réunion technique consultative;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de maintenir une bonne coordination entre les sources de financement et les pays d'Afrique afin d'assurer le suivi des quatre réunions techniques consultatives en aidant étroitement les pays dans leurs contacts avec les donateurs et dans l'élaboration et la présentation de leurs demandes de financement;

8. *Prend note* des mesures prises par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique en ce qui concerne l'élaboration du plan d'action

²⁰ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 15 (E/1979/50), deuxième partie, sect. D.

²¹ Voir A/36/534, annexe I.

²² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 14 (E/1981/54), chap. IV.

²³ Ibid., 1982, Supplément n° 11 (E/1982/21), chap. V.

²⁴ A/37/296.